

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 077-217704485-20260217-202600012-DE

**DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE MEAUX**

Nombres de Membres
En exercice : 10
Présents : 08
Votants : 10

Date de la convocation
24 janvier 2026

Date d'affichage
26 janvier 2026

**OBJET DE LA
DELIBERATION**

**AIDE FINANCIÈRE
D'URGENCE**

Acte rendu exécutoire
Après réception en
Sous-Préfecture
Le

Et publication ou notification
Du

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEPT-SORTS**

Séance du 17 février 2026

L'an deux mil vingt-six le dix-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARNOULT François, Maire.

PRESENTS : M François ARNOULT, Mme Laura CLAUSEL, M. Jean-Michel HOUDRY, Mme Camille JEAN-LOUIS, Mme Sophie KLEIN, Mme Denise LINIK, M. Pascal MERLIN et Mme Sandrine RAUDE-LEROY

ABSENTS EXCUSES : Mme Françoise BÖSCH et Mme Maryse WAUTHIER

POUVOIR : Mme Françoise BÖSCH donne pouvoir à Mme Denise LINIK
Mme Maryse WAUTHIER donne pouvoir à Mme Laura CLAUSEL

Secrétaire de séance : Mme Sophie KLEIN

Suite au décès brutal du compagnon de Mme Stéphanie PILLON, la commune de Sept-Sorts a souhaité lui venir en aide.

Considérant, les difficultés rencontrées par Mme Stéphanie PILLON,

Propose qu'une aide financière d'urgence soit accordée à cette dernière (20, rue de Jouarre à SEPT-SORTS) pour un montant de 1 000,00€.

Après discussion et délibération, le conseil municipal décide à 7 votes « pour » et 3 votes « contre » (de M. MERLIN, Mme LINIK et le pouvoir de Mme BÖSCH pour Mme LINIK) :

- d'émettre un avis favorable à l'attribution d'une aide financière d'urgence d'un montant de 1 000,00€ à Mme Stéphanie PILLON

- autorise Monsieur le Maire à émettre un mandant émis après paiement (le virement ayant été réalisé par la Trésorerie de Coulommiers le 20 janvier dernier)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
François ARNOULT



**DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE MEAUX**

Nombres de Membres
En exercice : 10
Présents : 08
Votants : 10

Date de la convocation
24 janvier 2026

Date d'affichage
26 janvier 2026

**OBJET DE LA
DELIBERATION**

**CLECT : APPROBATION
DU VERSEMENT DES
ALLOCATIONS
COMPENSATRICES AUX
COMMUNES**

Acte rendu exécutoire
Après réception en
Sous-Préfecture
Le

Et publication ou notification
Du

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEPT-SORTS**

Séance du 17 février 2026

L'an deux mil vingt-six le dix-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARNOULT François, Maire.

PRESENTS : M François ARNOULT, Mme Laura CLAUSEL, M. Jean-Michel HOUDRY, Mme Camille JEAN-LOUIS, Mme Sophie KLEIN, Mme Denise LINIK, M. Pascal MERLIN et Mme Sandrine RAUDE-LEROY

ABSENTS EXCUSES : Mme Françoise BÖSCH et Mme Maryse WAUTHIER

POUVOIR : Mme Françoise BÖSCH donne pouvoir à Mme Denise LINIK
Mme Maryse WAUTHIER donne pouvoir à Mme Laura CLAUSEL

Secrétaire de séance : Mme Sophie KLEIN

La Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie est issue de la fusion, effective depuis le 1^{er} janvier 2020, de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie (dénommée ci-après CACPB) et de la Communauté de Communes du Pays Créçois (dénommée ci-après CCPC).
Il sera évalué dans le présent rapport, les charges liées au transfert de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales ».

Le rapport de la CLECT est d'abord approuvé par l'organe délibérant de l'EPCI (c'est-à-dire le conseil communautaire). Ensuite, ce rapport est transmis aux conseils municipaux des communes membres. Il est considéré comme définitivement adopté s'il est approuvé par la majorité des conseils municipaux représentant la majorité de la population totale. Aucune seconde délibération communautaire n'est prévue ni requise à l'issue de ce processus.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-5 et L.5211-5-1 relatifs à la création et au fonctionnement de la CLECT ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) ;

Vu l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI/ n° 116 du 25 octobre 2019 portant création de la communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et de la communauté de communes du Pays Créçois ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie ;

Vu la délibération 2025-174 du Conseil Communautaire en date du 17 décembre 2025 approuvant le rapport de la CLECT ;

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le

ID : 077-217704485-20260217-202600013-DE

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 26 novembre 2025 ;

Vu le tableau de répartition des allocations compensatrices arrêté après la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Après discussion et délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVÉ** le rapport d'évaluation des charges transférées réalisé à titre dérogatoire
- **D'APPROUVÉ** les allocations compensatrices selon le tableau annexé

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
François ARNOULT



Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 077-217704485-20260217-202600014-DE

**DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE MEAUX**

Nombres de Membres
En exercice : 10
Présents : 08
Votants : 10

Date de la convocation
24 janvier 2026

Date d'affichage
26 janvier 2026

**OBJET DE LA
DELIBERATION**

**CONTRAT DE
LOCATION MAISON
COMMUNALE AU
25 B RUE DE LA
MAIRIE**

Acte rendu exécutoire
Après réception en
Sous-Préfecture
Le

Et publication ou notification
Du

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEPT-SORTS**

Séance du 17 février 2026

L'an deux mil vingt-six le dix-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARNOULT François, Maire.

PRESENTS : M François ARNOULT, Mme Laura CLAUSEL, M. Jean-Michel HOUDRY, Mme Camille JEAN-LOUIS, Mme Sophie KLEIN, Mme Denise LINIK, M. Pascal MERLIN et Mme Sandrine RAUDE-LEROY

ABSENTS EXCUSES : Mme Françoise BÖSCH et Mme Maryse WAUTHIER

POUVOIR : Mme Françoise BÖSCH donne pouvoir à Mme Denise LINIK
Mme Maryse WAUTHIER donne pouvoir à Mme Laura CLAUSEL

Secrétaire de séance : Mme Sophie KLEIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de la maison communale située au 25 B rue de la Mairie arrivent à échéance et qu'il faut prévoir en amont la durée du bail et le montant du loyer.

Après discussion et délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** que le bail du contrat de location soit de 3-6-9 ans
- **DÉCIDE** que le montant mensuel du loyer s'élève à 1 200,00 euros (mille deux cents euros et zéro centime)
- **DÉCIDE** qu'il soit demandé une caution de 2 loyers – soit 2 400,00 euros (deux mille quatre cents euros et zéro centime)

AUTORISE Mr le Maire à signer le contrat de location et ses avenants pour le logement communal situé au 25b rue de la Mairie,

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire
François ARNOU I T